

### Grippe A : une avancée.

Dans son dernier numéro, UCP Flash vous rendait compte du CHS central du 13 octobre au cours duquel ont été présentées les mesures qui seraient appliquées à la Ville en cas de pandémie de grippe A.

L'article se terminait en indiquant qu'un point restait sans réponse, la rémunération des agents appelés, en cas de fonctionnement réduit des services, à rester à leur domicile à la disposition de l'administration. Ce point avait été soulevé par l'ensemble des organisations syndicales. Aucune réponse satisfaisante n'ayant été obtenue, les représentants des l'UCP l'avaient soulevé dans les CHS de direction qui se sont tenus depuis le CHS central pour l'étude des plans de continuité des services.

Une réponse a enfin été obtenue, Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels ayant, le 23 octobre, adressé à toutes les organisations syndicales une lettre dans laquelle elle indique que la municipalité a décidé que les agents concernés verraient leur rémunération intégralement maintenue, primes comprises. Elle précise également que les vacataires recrutés pour effectuer des activités à l'année continueraient également à percevoir leur rémunération.

### Revendication au CASVP.

L'UCP revendique plus de promotions pour les agents supérieurs d'exploitation et la création de postes de chefs d'exploitation pour un débouché de carrière en catégorie A des personnels de maîtrise au CASVP.

Le vendredi 16 Octobre 2009, la direction générale a réuni les organisations syndicales afin de négocier les ratios de promotion des personnels de maîtrise pour les années 2010 à 2012.

Les représentants UCP, Jean-Luc VALENTI, agent de maîtrise à la résidence Julie Siegfried- Paris 14<sup>e</sup> et Franck SIERRA, agent de maîtrise à la résidence A. Payen – Paris 15<sup>e</sup>, ont revendiqué pour une reconnaissance professionnelle des agents de maîtrise, un meilleur ratio pour l'avancement au grade d'agent supérieur d'exploitation pour les 3 ans à venir :

2010 : 4 promotions, 2011 : 4 promotions, 2012 : 3 promotions (soit au total 11 promotions sur 3 ans, au lieu de 4 en tout pour les trois années précédentes).

L'UCP a également demandé la création de postes de chef d'exploitation sur des postes à lourdes responsabilités.

En effet, la création de postes de chef d'exploitation permettrait un vrai déroulement de carrière de la filière au CASVP et un débouché en catégorie A pour ces personnels dont les technicités spécifiques permettent d'assurer dans les résidences, EHPAD..., un haut niveau de qualification. Ce serait une véritable reconnaissance professionnelle pour ces agents qui participent plus qu'activement à l'amélioration des conditions de vie des résidents.

L'UCP a, à ce titre, demandé une entrevue avec la directrice générale.

### Concours et examens.

Candidats reçus à l'Examen professionnel de Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes.

Viviane HAMMOU (UCP), Magali CORNILLE (DASCO), François BODENAND (DSTI), Nicolas LOURDIN (DLH), Marie-Line WINLING (DVD), Corinne GROUGI (DAJ), Pascal FRANCONI (DRH), Edouard VERGRIETTE (DEVE), Sandrine LANDES (DPA), Fabienne FOUET (DASES), Cécile MALTHE (DU), Pascale DUFOURD (DJS), Annick DUBOST (DASCO), Valérie HUMBERT (DPE), Patricia DIGEON (DVD), Marie-José RUIZ (DFPE), Benoît MOYSAN (DFPE), Isabelle TROTIGNON (DASES), Pauline NGUYEN

(DFPE), Geneviève GUERIN-JOLLET (DF), Chrystel PATTE (DASCO), Marie-Astrid CLEMENT (DVD), Didier CURABEC (DDEE), Marie-Laure DAUVIN (DVD), Loïc GITTON (DRH), Boris GUEN (DRH), Isabelle LENAIN (DSTI), Anne-Gaëlle MARECHAL (DASCO), Christine BOUILLON (DPE), Laurent CHENNEVAST (DDATC), Emmanuelle ETCEHVERRY (DDATC), Li Chang SIOPATHIS (DF), Isabelle CAVILLIER (DPE), Marie-Christine COMBES (DEVE), Véronique FRADKINE (DLH), Eric VAN MEENEN (DDATC), Zohra LEBEL, Isabelle LELUBRE (DPE), Pascale PICOT (DPE), Patricia BELLANGER (DASES).

### **Information abonnement.**

Nous sommes souvent contactés par des lecteurs qui, à la suite d'une fausse manœuvre, se sont désabonnés par erreur d'UCP Flash et qui nous demandent de rétablir leur abonnement.

Nous rappelons que, conformément à la charte sur l'usage des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications conclue entre la ville et les organisations syndicales, l'abonnement à une lettre syndicale doit constituer un acte volontaire de la part du lecteur, et qu'un syndicat ne peut pas inscrire directement un destinataire sur la liste de diffusion.

Si donc cela vous arrive, nous vous invitons à vous réabonner en utilisant le lien suivant ou en allant sur Inta@paris, espace syndicats, UCP. Une rubrique « s'abonner » est disponible sur la page d'accueil.

<http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page=newsletter>

#### **Union des Cadres de Paris**

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45